



LIVRET D'ACCUEIL DU SPORTIF

SOMMAIRE

PAGES

1

MES INTERLOCUTEURS

3

MON PROJET DE VIE DE SPORTIF DE HAUT NIVEAU

4

LES STRUCTURES SPORTIVES

5

ACCOMPAGNEMENT SPORTIF

6

ACCOMPAGNEMENT "VIE DE CAMPUS"

10

ACCOMPAGNEMENT FORMATION POST BAC

11

ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

12

ACCOMPAGNEMENT MEDICAL

14

CHARTRE D'ENGAGEMENT DU SPORTIF

16

MES OUTILS D'INFORMATION

17

UN CREPS ENGAGÉ AUTOUR DE LA DÉMARCHE RSE

18

PLAN ET ACCÈS AU CREPS

MES INTERLOCUTEURS



Gary MAILLARD
Directeur du CREPS

03.26.86.70.11
direction@creps-
reims.sports.gouv.fr



Stéphanie CORNU
Directrice adjointe du CREPS

03.26.86.70.11
direction@creps-
reims.sports.gouv.fr



Vincent PHELIZOT
Responsable du
département haut niveau

06.82.23.93.50
vincent.phelizot@creps-
reims.sports.gouv.fr



Anne-Laure PARADIS
Adjointe du département
haut niveau

06.80.45.48.87
anne-laure.paradis@creps-
reims.sports.gouv.fr



Fabienne CAGNAC
Secrétaire - Administratif

03.26.86.70.14
haut-niveau@creps-
reims.sports.gouv.fr



Marie-Ange AUBRIOT
Responsable du service
médical

06.87.92.52.52
service.medical@creps-
reims.sports.gouv.fr



Claire NICOLAS
Responsable vie de campus

06.20.74.93.60
claire.nicolas@creps-
reims.sports.gouv.fr



Witson JEANNE
Adjoint vie de campus

06.32.37.70.37
witson.jeanne@creps-
reims.sports.gouv.fr



Séverine DELANGLEZ
Coordinatrice du suivi
scolaire dans le secondaire

06.74.64.98.85
css@creps-
reims.sports.gouv.fr



Anne FOURGEAUD
Coordinatrice du suivi
scolaire dans le secondaire

06.99.26.44.24
css@creps-
reims.sports.gouv.fr



Isabelle VALDENNAIRE
Coordinatrice du suivi
scolaire dans le secondaire

06.46.22.26.18
css@creps-
reims.sports.gouv.fr



Pauline GAUTIER
Conseillère suivi post bac et
socio-professionnel

06.80.45.51.83
pauline.gautier@creps-
reims.sports.gouv.fr



Pierre VIDAL
Conseiller paralympique et
analyse de la performance

06.16.96.31.11
pierre.vidal@creps-
reims.sports.gouv.fr



Brice LATRUFFE
Préparateur physique -
Réathlétiseur

06.46.90.03.62
brice.latruffe@creps-
reims.sports.gouv.fr



Stéphane LIMOUZIN
Préparateur mental

06.60.11.07.72
stephane.limouzin@creps-
reims.sports.gouv.fr

MES INTERLOCUTEURS



Marion S



Mendrickson B



Clément D



Johan M



Stéphanie D



Yanis A

EQUIPE DES SURVEILLANTS

06.32.37.70.37
internat@creps-
reims.sports.gouv.fr



En cours de recrutement



Darline B

MON PROJET DE VIE DE SPORTIF DE HAUT NIVEAU

BIENVENUE DANS
L'AVENTURE AU
CREPS DE REIMS

Rejoindre une structure sportive au CREPS de Reims, c'est choisir un parcours **exigeant et passionnant**.

C'est s'engager dans une dynamique de performance et d'épanouissement, en conciliant projet sportif, scolaire ou de formation et personnel.



Cette aventure de vie repose sur le respect du cadre collectif, du règlement intérieur et des valeurs qui nous rassemblent : respect, solidarité, exigence, engagement et bienveillance.

🎯 Mon double projet, je l'assume jusqu'au bout:

- ✓ Je participe à la semaine de pré-rentree du CREPS.
- ✓ Je respecte mes engagements scolaires jusqu'au dernier jour.
- ✓ Je respecte mes engagements sportifs jusqu'à la fin de la saison.
- ✓ J'organise mes vacances en fonction de ces engagements.



Un mot pour les familles:

Accompagner un jeune vers le haut niveau, c'est aussi un engagement pour vous. Ce livret vous permet de mieux comprendre son quotidien et de devenir un soutien actif dans la réussite de son triple projet.

CE QU'IMPLIQUE L'AVENTURE HAUT NIVEAU

UNE CHARGE D'ENTRAÎNEMENT ADAPTÉE

Chaque sportif bénéficie d'un programme d'entraînement construit en fonction de son âge, de son niveau et de sa discipline. Cela représente en moyenne entre 10 et 25 heures par semaine, incluant stages et compétitions.

UN RYTHME DE VIE SOUTENU

Entre cours, entraînements, soins et études, les journées sont bien remplies. Pour tenir le cap, il faut apprendre à bien gérer ton temps, ton sommeil, ton alimentation... et penser aussi à te reposer.

UNE VIE EN COLLECTIVITÉ ENRICHISANTE ET ÉPANOUISSANTE

Le pensionnaire partage son quotidien avec d'autres sportifs et se retrouve sur des temps de partage, de cohésion, festifs ou autour de projets éducatifs et culturels. Cette vie en commun exige respect, bienveillance, entraide et autonomie.

UNE AUTONOMIE QUI SE CONSTRUIT

Au fil du parcours, le jeune sportif devient pleinement acteur de son projet. Il apprend à prendre des décisions, à s'organiser et à demander de l'aide quand c'est nécessaire.

Autour de lui, un accompagnement collectif se met en place : familles, entraîneurs, équipes du CREPS... tous contribuent à sa progression.

Ton engagement au quotidien:
Pour progresser, ton sérieux, une bonne organisation et une vraie attention à la récupération font toute la différence.

Performance =
entraînement +
récupération

L'entraîneur reste le référent principal et porte une appréciation sur son évolution sportive :

- dans le bulletin scolaire
- dans le tableau de bord du PSQS, enrichi de notes et d'objectifs

UN PROJET DE VIE FORT ET MARQUANT DANS LEQUEL ON S'ENGAGE

Ce parcours est jalonné de **réussites**, d'**échecs**, de **défis relevés**, de **rencontres marquantes** et d'**instants inoubliables**. Le haut niveau n'est pas seulement une exigence sportive : c'est une aventure profondément humaine, qui forge la rigueur, la persévérance et l'esprit collectif.

Chaque sportif est ici **par choix** et son engagement est essentiel. Il construit son projet avec sérieux et en affirme l'engagement en signant la **charte du sportif du CREPS de Reims** (cf. pages 12-13). Ce document symbolise l'alliance de confiance entre le jeune, sa famille et l'équipe qui l'accompagne.



LES STRUCTURES SPORTIVES

Le CREPS accompagne pour cette saison plus de **200 sportifs** inscrits dans 12 structures reconnues dans les projets de performance fédéral (PPF) validés par le ministère des sports, de la Jeunesse et de la Vie associative.

Selon leurs objectifs, ces structures s'inscrivent soit dans le **programme d'excellence**, soit dans le **programme d'accession**.

LES STRUCTURES D'EXCELLENCE

POLE FRANCE PARA FOOTBALL-FUTSAL ADAPTÉ MASCULIN



POLE FRANCE PARA ATHLÉTISME ADAPTÉ MIXTE



POLE FRANCE RELÈVE ESCRIME (ÉPÉE) MASCULIN



POLE FRANCE RELÈVE DE SHORT TRACK MIXTE



POLE FRANCE JEUNE KICK BOXING MUAY THAI MIXTE



LES STRUCTURES D'ACCESSION

CENTRE RÉGIONAL DE TRIATHLON MIXTE



POLE ESPOIRS FOOTBALL MASCULIN



POLE ESPOIRS JUDO MIXTE



POLE ESPOIRS HANDBALL MASCULIN



POLE ESPOIRS BASKET-BALL MIXTE



STRUCTURE D'ENTRAÎNEMENT ET DE FORMATION EN CYCLISME



CENTRE DE FORMATION DU CHAMPAGNE BASKET MASCULIN



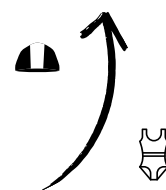
ACCOMPAGNEMENT SPORTIF



Le CREPS, en collaboration avec ton entraîneur, t'accompagne dans ton développement sportif en mobilisant des ressources et des expertises:

DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES DE QUALITÉ

Le CREPS met à ta disposition des équipements adaptés à ta pratique : salles spécialisées, salle de musculation, espace de balnéothérapie, matériel sportif, etc.



Pour accéder à l'espace balnéo :
n'oublie pas **ton maillot** et **ton bonnet de bain**

PRÉPARATION MENTALE

Encadrée par **Stéphane LIMOUZIN** - L'objectif est de développer tes ressources mentales pour faire face aux exigences de l'entraînement et de la compétition. Cet accompagnement te permet d'améliorer la gestion du stress, la concentration, la fixation d'objectifs et la maîtrise des temps forts et des temps faibles.

Des **webinaires à destination des parents** sont également proposés au cours de l'année afin de les accompagner dans la compréhension et le soutien des sportifs engagés dans un parcours de haut niveau.

PRÉPARATION PHYSIQUE - RÉATHLÉTISATION

Encadrée par une équipe de préparateur physique - Il s'agit de développer tes qualités physiques fondamentales (endurance, force, vitesse, souplesse), de façon individualisée selon ta discipline et ton profil. Un accompagnement spécifique (réathlétisation) est également proposé pour favoriser un retour optimal à la pratique après une blessure.



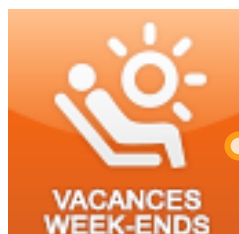
ACCOMPAGNEMENT "VIE DE CAMPUS"

L'équipe **Vie de Campus** a pour mission d'accompagner au quotidien les sportifs dans la réussite de leur triple projet en:

- assurant leur sécurité et leur bien-être,
- veillant au respect des règles et de la vie collective,
- proposant des animations tout au long de l'année,
- gérant les repas et l'hébergement en lien avec les services supports du CREPS.

ABSENCES, PRÉSENCES ET SORTIES

Toute demande relevant d'une démarche personnelle de la famille doit désormais être réalisée via le Portail de Suivi Quotidien du Sportif (PSQS), dans le module « Week-end / Vacances ».



TUTORIEL



! Toute demande d'absence ou de sortie est **étudiée par le responsable de structure, en lien avec l'équipe du Département du Sport de Haut Niveau.** Une demande **peut être refusée** si elle est incompatible avec les engagements sportifs, scolaires ou éducatifs du sportif.

ANTICIPEZ!
Demande à effectuer au moins 72 h à l'avance.

LES DEMANDES DE SORTIES

Les sportifs **externes** ne sont pas concernés par les demandes d'autorisation de sortie.

Pour les sportifs accueillis au CREPS en tant que **demi-pensionnaires** ou **internes**, toute sortie **en dehors du cadre habituel de présence** du sportif doit faire l'objet d'une demande d'autorisation via le module « Week-end / Vacances » du PSQS..



Pour les **internes 5 jours et 7 jours**, les modalités habituelles de présence et de sortie sont définies dans les documents complétés par la famille à la rentrée..

ACCOMPAGNEMENT "VIE DE CAMPUS"

ABSENCE OU PRÉSENCE :

LES DÉMARCHES SELON LA SITUATION

1 Absence liée à un **évènement sportif** → **Aucune démarche à réaliser par la famille**

C'est le responsable de structure qui informe le Département du Sport de Haut Niveau (DSHN). Les Coordinatrices du Suivi Scolaire (CSS) se chargent ensuite de justifier les absences auprès des établissements scolaires.

2 Absence liée à une **maladie ou blessure AU CREPS** → **Aucune démarche à réaliser par la famille**

Le service médical prend en charge la situation et informe les personnes concernées. Les CSS justifient l'absence auprès de l'établissement scolaire.

3 Absence **personnelle** → La famille **doit effectuer une demande via le module « Week-end / Vacances » du PSQS.** 
+ Informer l'établissement scolaire via l'ENT

Exemples: RDV médical extérieur, démarche administratives ou tout autre motif exceptionnel.

4 Absence liée à une **maladie ou blessure HORS CREPS** → La famille **doit informer le CREPS via le module « Week-end / Vacances » du PSQS.** 
+ Transmettre un certificat médical justifiant l'absence à : **haut-niveau@creps-reims.sports.gouv.fr**
+ Informer l'établissement scolaire via l'ENT

5 Présence **exceptionnelle au CREPS** → La famille **doit effectuer une demande via le module « Week-end / Vacances » du PSQS.** 
Seulement pour motif sportif ou scolaire
✗ Pas pour convenance personnelle

!!
MON TRIPLE
PROJET, JE
L'ASSUME
O O JUSQU'AU BOUT.

... JE RESPECTE MES ENGAGEMENTS
SPORTIFS ET SCOLAIRES TOUT
AU LONG DE L'ANNÉE.

... MES CONGÈS ET MES
ABSENCES PERSONNELLES
S'ORGANISENT EN
CONSÉQUENCE.

En cas d'urgence ou d'imprévu de dernière minute lié à une absence, une sortie ou un retard, **contactez directement l'équipe Vie de campus, joignable 24 h/24 et 7 j/7**



Téléphone :

06 32 37 70 37

internat@creps-reims.sports.gouv.fr



ACCOMPAGNEMENT "VIE DE CAMPUS"

LA VIE QUOTIDIENNE AU CREPS

LES TRAJETS SCOLAIRES

Les collégiens sont systématiquement pointés au CREPS 20 minutes avant le début des cours. Un pointage est également effectué à leur retour, après la sortie du collège.



Les lycéens et les universitaires sont autonomes pour se rendre en cours.



En cas de blessure, les transports vers les établissements scolaires sont assurés :

- pour les sportifs internes tout au long de la journée
- pour les sportifs demi-pensionnaires, uniquement le midi

La disponibilité de ce service dépend des moyens humains mobilisables dans l'équipe de surveillants.



RESTAURATION

 Horaires du self (en période scolaire)

Petit-déjeuner

-  Lundi à vendredi : 6h15 – 8h30
-  Week-end : 7h00 – 9h00

Déjeuner

-  Tous les jours : 11h30 – 13h00

Dîner

-  Lundi et mercredi : 18h45 – 20h15
-  Mardi, jeudi, vendredi : 18h30 – 20h00
-  Samedi et dimanche : 18h30 – 20h00



Repas obligatoires

pour les internes :
matin, midi et soir.

Pour les demi-
pensionnaires : le midi
uniquement.



En cas de perte, le remplacement de la carte self coûte 10 €. Merci d'en prendre soin ! 😊

Les horaires peuvent évoluer en fonction des besoins ou des événements.

MA CHAMBRE

Ma chambre est un **espace de repos** et de **détente**, où le calme est privilégié afin de respecter le rythme de vie de chaque sportif.

Il existe deux types de chambres :

- Chambre simple avec salle de bain partagée
- Chambre double, avec les mêmes équipements

Chaque chambre est meublée : lit, armoire, étagères et bureau.



En cas de perte, le remplacement de la clef de chambre coûte 23 €.

Objets interdits :

Petit électroménager (bouilloires...), objets tranchants, bombes aérosol...



ACCOMPAGNEMENT "VIE DE CAMPUS"

MA CHAMBRE

L'attribution des chambre est réalisée en concertation avec mon entraîneur, selon les contraintes sportives, scolaires mais aussi logistiques.

 Un état des lieux est effectué au début et au départ de chaque période à l'internat.

 Des **libérations de chambre sont possibles** :

- le week-end pour les internes 5 jours
- pendant les vacances scolaires pour les internes 5 et 7 jours (libérations fréquentes)

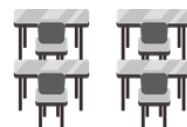


 Un service de bagagerie est à disposition pour entreposer certaines affaires encombrantes.

 **Je suis pensionnaire, pas locataire, de la chambre qui m'est attribuée par la Vie de Campus.** Des changements de chambre peuvent avoir lieu dans l'année, si besoin et en accord avec le responsable sportif.

ORGANISATION DU SOIR

Temps d'étude **obligatoire** pour les collégiens et lycéens les lundis, mardis et jeudis de 19h30 à 20h30 ou de 20h30 à 21h30. Aucune dérogation parentale ne sera possible. (Sauf cas exceptionnels sur demande)



 **Récupération du téléphone portable entre 21h30 et 22h:**

→ Pour les **collégiens**

→ Et pour les lycéens, **sur demande du responsable de structure.**

Pas de restriction le week-end.

 **Pointage en chambre à 22h pour tous les internes**, sauf post-bac.

Pour garantir un cadre de vie serein et adapté à la performance sportive, certaines règles sont à respecter:

- Aucun retour au CREPS après 22h, sauf autorisation exceptionnelle validée par le coach.
- Les sorties exceptionnelles sont possibles, sous réserve de l'accord préalable du responsable de structure, en concertation avec le CREPS.



EN CAS DE PROBLÈME DE SANTÉ À L'INTERNAT

À tout moment de la journée ou de la soirée, si un sportif est malade, blessé ou ne se sent pas en état d'assurer normalement ses activités (cours, entraînement...), il doit :



- **prévenir immédiatement un Assistant d'Éducation** au 06.32.37.70.37 (et non ses parents en première intention)
- se rendre au service médical dès son ouverture (*cf page 11 accompagnement médical*)

En dehors des horaires d'ouverture du service médical, les AED contacteront le personnel d'astreinte, qui évaluera la situation et déterminera la conduite à tenir la plus adaptée.



ACCOMPAGNEMENT "VIE DE CAMPUS"

SUIVI CITOYEN ET RESPONSABILISATION



Dans un souci de respect du cadre de vie collectif, **les incidents sont consignés dans un registre de suivi**.

En cas de manquement, **une mesure éducative** peut être mise en place, comme un temps d'échange avec un AED ou une action de type TIG (travail d'intérêt général au sein du CREPS). Si la situation le nécessite, et notamment en cas de faits plus graves, un **échange avec les parents** est organisé, accompagné d'un rapport, pouvant aboutir à des **sanctions progressives** : rappel au règlement, avertissement, blâme, voire convocation devant un conseil de discipline.

TEMPS FORTS ET VIE COLLECTIVE AU CREPS

Tout au long de l'année, des moments de partage et de convivialité sont organisés pour renforcer la cohésion et encourager l'implication de chacun :

-  Bal de décembre
-  Soirée des Sacres en fin d'année → **DIFFUSÉE EN STREAMING LIVE**
-  17 Chaque 2^e mercredi du mois : soirée obligatoire pour les collégiens, ouverte aux lycéens et post-bac
-  18 Chaque 4^e mercredi du mois : "Ménage ton étage / Détox téléphone"

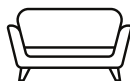


ESPACES DÉTENTE À DISPOSITION

Salle de jeux vidéo

Salle de repos avec baby-foot, palet flottant, TV et tennis de table

Cafétéria avec coin TV pour se retrouver entre amis



Réservation au bureau de la vie de campus

ACCOMPAGNEMENT FORMATION POST BAC



Après le baccalauréat, les parcours de formation deviennent très diversifiés : université, BTS, école de commerce, classe préparatoire, etc.

C'est pourquoi l'accompagnement proposé diffère de celui mis en place pour les élèves du secondaire.

Au CREPS, **la responsable du suivi de formation, Pauline GAUTIER, reste une interlocutrice privilégiée** pour accompagner chaque étudiant dans la gestion de son triple projet.

En lien avec l'étudiant, elle prend contact avec l'établissement choisi afin d'envisager les aménagements les plus adaptés : organisation des cours, emploi du temps, modalités de suivi... L'objectif est de permettre à chacun de poursuivre efficacement son projet de formation tout en répondant aux exigences du parcours sportif.

-  En cas de cours à distance, une salle peut être mise à disposition au sein du CREPS

L'étudiant reste l'acteur principal de son projet, et bénéficie d'un accompagnement en fonction de sa situation.

ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

L'ÉLÈVE, PREMIER
ACTEUR DE SA
RÉUSSITE



Les CSS (coordonnatrices du suivi scolaire) du rectorat, basées au CREPS, sont mes interlocutrices privilégiées pour le suivi scolaire : **Séverine DELANGLEZ**, **Anne FOURGEAUD**, **Isabelle VALDENAIRE** (coordonnées en page 1).

Aide à l'orientation
fin de 3ème, de
seconde,
parcoursup...

SUIVI SCOLAIRE DANS LE SECONDAIRE

- **Organiser les emplois du temps**, allègement des enseignements, EPS globalisée.
- **Contrôler l'assiduité** et les **résultats** de chaque élève.
- Communiquer entre les différents acteurs pour **favoriser la réussite**.
- **Sécuriser les parcours** : Depuis l'affectation en structure jusqu'à la fin du cursus.

Pas de panique
s'il y a des
soucis d'EDT à
la rentrée: tout
va s'arranger !

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS DU QUOTIDIEN



Le Digipad, support indispensable pour trouver toutes les informations utiles au suivi scolaire : les tutorats, les calendriers...



Lien collège:



Lien lycée:



Un code
d'accès vous
sera envoyé

MÊME À DISTANCE, LES PARENTS RESTENT LES PREMIERS RESPONSABLES DU PROJET SCOLAIRE DE LEUR ENFANT.

PROCÉDURES D'ABSENCES

Les coordinatrices du suivi scolaire (CSS) se chargent de **signaler et de régulariser les absences liées aux événements sportifs**, justifiées par les responsables de structure, ainsi que celles liées à **des raisons médicales, gérées par le service médical du CREPS**. ➡ Retrouvez toutes les informations page 6 et 7.

Si votre enfant est absent au collège ou au lycée pour toute autre raison, vous devez prévenir via l'ENT de l'établissement :

- En vous connectant avec vos identifiants personnels donnés par l'établissement
- En cochant dans votre message les CPE de l'établissement ET Coordoshn

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES



Collège F.Legros : 03.26.08.03.77
Lycée J.Curie : 03.26.06.03.11
Lycée Arago : 03.26.06.40.25

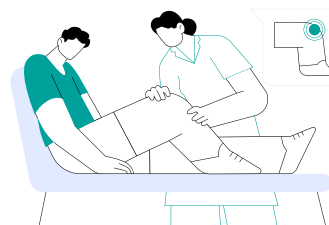
Il est
indispensable
d'avoir vos codes
ENT donnés par
l'établissement le
plus tôt possible !

ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL

UNE ÉQUIPE DEDIEE

Le service médical du CREPS a pour mission d'assurer les **soins**, le **suivi médical** et la **prévention** auprès de l'ensemble des pensionnaires. Il est coordonné par Marie-Ange AUBRIOT, infirmière, et repose sur une équipe pluridisciplinaire composée de :

- Médecins du sport
- Kinésithérapeutes spécialisés
- Ostéopathes
- Podologue
- Diététicienne
- Psychologue



Cette équipe intervient **en lien étroit avec les entraîneurs, les familles et le personnel du CREPS** pour assurer une prise en charge globale des jeunes sportifs.

LES HORAIRES D'OUVERTURE (HORS VACANCES SCOLAIRES)

Les horaires peuvent évoluer en fonction des besoins ou des événements.

LUNDI	8H30-12H45	16H-20H
MARDI	8H30-12H45	16H-20H
MERCREDI	8H30-11H	14H-19H30
JEUDI	8H30-12H45	16H-20H
VENDREDI	8H30-12H45	FERMÉ

EN CAS DE BLESSURE OU MALADIE

AU CREPS EN SEMAINE



Blessure ou
maladie du
sportif



Le **sportif est pris en charge**:

- premiers soins
- prescription et protocole de soin
- prise de rendez-vous pour des examens complémentaires si nécessaire (radiographie, IRM...)



Transmission des
informations aux
entraîneurs, aux équipes du
CREPS et aux parents (en
fonction de l'urgence)



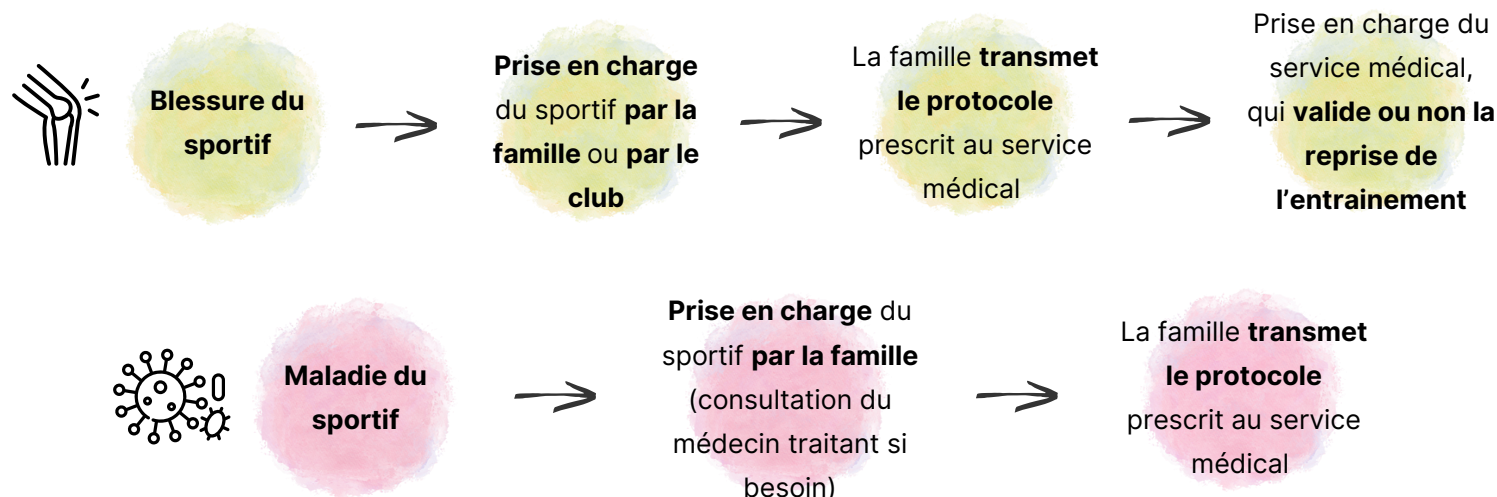
En semaine, c'est **le médecin du CREPS qui décide**, si nécessaire, de dispenser un sportif de cours ou d'entraînement. Il évalue également si un retour au domicile est nécessaire et donne son feu vert pour la reprise de l'activité.

ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL

En cas de maladie ou de blessure empêchant le retour du sportif au CREPS, **un certificat médical doit obligatoirement être transmis** à l'adresse: **haut-niveau@creps-reims.sports.gouv.fr**, en précisant les dates de début et de fin de l'absence.

EN CAS DE BLESSURE OU MALADIE

LE WEEKEND OU PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES



⚠ Si votre enfant n'est en état ni d'aller en cours ni de s'entraîner, il est demandé de le garder chez vous et d'envoyer le certificat par mail au service médical.

EN CAS D'URGENCE MÉDICALE OU D'HOSPITALISATION

Si votre enfant mineur, pensionnaire au CREPS, **doit être hospitalisé** ou pris en charge par les services d'urgences, **vous-même ou le référent parental désigné en début de saison, vous engagez à venir le récupérer dans les plus brefs délais**, ou à **mandater une personne majeure de confiance pour le faire**.

⚠ Toute prise en charge hospitalière d'un mineur nécessite le relais rapide d'un responsable légal ou d'une personne mandatée. Le CREPS ne peut se substituer à la responsabilité parentale.

SURVEILLANCE MÉDICALE RÉGLEMENTAIRE

Le Service médical a pour mission d'assurer la mise en place de suivi médical réglementaire ordonnée par les fédérations françaises. Ces examens complémentaires sont enregistrés dans le dossier médical et consultable par les médecins des fédérations.

LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Tout sportif licencié dans une fédération **peut faire l'objet d'un contrôle antidopage**, aussi bien au CREPS que hors des temps d'entraînement.

Il est important de signaler systématiquement votre statut de sportif à tout médecin, dentiste ou pharmacien consulté. Certaines substances courantes peuvent être interdites dans le cadre de la pratique sportive.

Retrouvez la liste des interdictions ainsi que toutes les informations sur ce site



LE SERVICE MÉDICAL DU CREPS DOIT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE INFORMÉ DE TOUT TRAITEMENT EN COURS OU ENVISAGÉ.



CHARTRE D'ENGAGEMENTS DU SPORTIF

Année 2026/2027

Mon triple projet : je m'y engage, je le respecte, je le construis !

Bienvenue dans l'aventure du haut niveau ! Au CREPS, tu es accompagné pour réussir ton triple projet :

🏆 Sportif – 🎓 Scolaire ou professionnel – 🌱 Personnel et citoyen

Pour avancer sereinement et efficacement, voici les **10 engagements** en tant que sportif du CREPS, dans le respect du règlement intérieur et des valeurs partagées par tous.



1. Je choisis le respect et la solidarité

Je m'engage à :

- Me respecter et respecter les autres (sportifs, personnels du CREPS, usagers)
- Adopter des comportements bienveillants : politesse, tolérance, courtoisie
- Refuser toute forme de harcèlement, de moquerie ou de bizutage



2. Je m'investis à fond dans mon triple projet

Je m'engage avec sérieux et détermination dans :

- Mes entraînements et ma préparation sportive
- Ma scolarité ou ma formation (assiduité et travail en cours, en études, en tutorats)
- Mon développement personnel et citoyen

🕒 Je suis ponctuel, travailleur, organisé, et motivé



3. Je prends soin de ma santé

Je m'engage à :

- Me soigner correctement et immédiatement (en cas de blessure ou maladie)
- Respecter les temps de repos, les règles d'hygiène (douche après l'entraînement)
- Suivre les soins, les protocoles et les rendez-vous prescrits par le service médical du CREPS

⚠️ Je reprends l'entraînement **seulement après validation médicale**



4. Je prends soin des espaces et matériels partagés

Je respecte :

- Les lieux communs : salles de cours, de détente et de jeux, cafétaria et self, internat...
- Les lieux d'entraînement et de récupération (bonnet et maillot de bain en balnéo 🧢 🧢 🧢)
- Le matériel collectif et individuel mis à ma disposition

🧹 Je laisse chaque lieu propre, rangé, accueillant



5. Je respecte les règles de vie collective

- Je suis ponctuel aux temps collectifs (repas, pointages, réunions...)
- Je respecte les horaires : **extinction des feux à 22h** (pas de bruit, ni circulation dans les issues de secours sauf en cas d'alarme 🚪 🔦 🚒)
- Je ne fume pas, je ne vapote pas, je n'introduis ni ne bois pas d'alcool dans le CREPS
- Aucun repas dans les chambres / pas d'invités non autorisés (pour les demi-pensionnaires !!!)
- L'ascenseur 🚗 ? Seulement avec autorisation spéciale !

6. Je respecte les modalités de sorties ou de départs du CREPS

Je m'assure, en tant que *sportif mineur*, que :

- Mes parents ou responsables légaux **ont bien envoyé la demande d'autorisation d'absence**
- Toute demande d'autorisation de sortie ou de départ anticipé est **validée par les responsables**

7. J'écoute et je coopère avec les adultes qui m'accompagnent

Je prends en compte :

- Remarques et consignes des AED et des personnels du CREPS
 - Conseils des équipes pédagogiques, éducatives, médicales et sportives
- 💡 Je construis mon projet avec eux

8. En cas de difficulté, je parle, je demande de l'aide

- J'informe un adulte référent de toute situation problématique
- Je participe et je m'engage à la recherche de solutions : aménagements, soutien, écoute

9. Je suis éco-responsable, chaque jour

- Je respecte le tri des déchets et les consignes de propreté
 - J'éteins les lumières et appareils inutiles et je ferme les portes en quittant une pièce
 - Je m'engage à prendre mes repas quand je suis inscrit (pas de sortie en ville à la dernière minute !)
- ♻️ Le CREPS est notre maison commune : j'en prends soin

10. J'utilise mon smartphone avec intelligence

- Utilisation limitée (uniquement en cas d'urgence 😊) de mon téléphone au self
 - Pour les lycéens : **smartphone éteint à 22h**
 - Pour les collégiens : **smartphone remis à 22h (y compris le 2^{ème} voire 3^{ème} téléphone !)**
- 🎯 Objectif : protéger mon sommeil et ma concentration

Je m'engage !

Je reconnais avoir pris connaissance de cette charte et je m'engage à la respecter tout au long de mon parcours au CREPS, dans un esprit de responsabilité, de respect et de réussite.

Nom et prénom du sportif :

Signature du sportif :

À, le ____ / ____ / 20__



📱 Disponible
en version web
ou via l'appli
France Sport
(iOS / Android)



FRANCE SPORT / PSQS

Le **Portail de Suivi Quotidien du Sportif (PSQS)** est désormais intégré à **France Sport**, le portail numérique national dédié aux sportifs de haut niveau (SHN).

Ce portail vous permet de :

- Accéder à votre dossier via l'identifiant et le mot de passe reçus par mail lors de l'inscription
- **Mettre à jour vos données personnelles**
- Télécharger votre **attestation de sportif de haut niveau**
- Communiquer via la messagerie intégrée, que ce soit avec l'équipe du CREPS ou votre fédération
- Consulter vos **tableaux de bord sportifs**, l'équivalent d'un bulletin scolaire pour suivre l'évolution du sportif... version performance!

Bulletin
trimestriel:
appréciation
sportive,
scolaire et vie
quotidienne



NOUVEAU!

Les familles doivent désormais utiliser le **module « Week-end / Vacances »** du PSQS pour effectuer toute demande personnelle **d'absence, de sortie ou de présence exceptionnelle** au CREPS.

➡ Retrouvez toutes les informations page 6 et 7.

 www.portail-sportif.fr



TUTORIEL



A SAVOIR

Sur le site officiel du CREPS, vous pouvez retrouver :

- les actualités,
- les documents utiles (dont le **règlement intérieur** accepté lors de votre inscription),
- ainsi que différentes informations pratiques.

SUIVEZ NOUS SUR LES RÉSEAUX



@CREPS_REIMS

@CAMPUSCREPSREIMS

UN CREPS ENGAGÉ AUTOUR DE LA DÉMARCHE RSE

LE CREPS S'ENGAGE POUR FORMER DES SPORTIFS ÉCO-CITOYENS

Au-delà de l'accompagnement sportif et scolaire, le CREPS de Reims souhaite former des citoyens responsables, conscients des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux.

Cette démarche s'inscrit dans notre politique de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSE) et repose sur des valeurs essentielles :

- 👂 Écoute
- 👉 Respect
- 💬 Communication
- 😊 Bienveillance
- 🌍 Tolérance

Au quotidien, chacun peut contribuer à faire vivre ces valeurs par des gestes simples : respect des personnes et des lieux, réduction des déchets, économies d'énergie, mobilité responsable ou encore engagement dans la vie collective.

Être sportif de haut niveau, c'est aussi être un ambassadeur des bonnes pratiques et de l'éco-citoyenneté.

TOUS CONCERNÉS

Le CREPS de Reims est engagé dans la prévention de toutes les formes de violences, discriminations, harcèlements, bizutages ou comportements inappropriés.

✉ tousconcernes@creps-reims.sports.gouv.fr



en cas d'urgence



pour signaler
des situations
d'enfance en danger



pour les cyberviolences
et le harcèlement en ligne



pour la prévention
du suicide

PLAN DU CREPS



MODALITÉS D'ACCÈS AU CREPS

Afin de faciliter les déplacements des sportifs et leur retour au CREPS les week-ends, vous trouverez ci-dessous un récapitulatif des accès possibles, selon votre mode d'arrivée.

ACCÈS EN VÉHICULE



Le parking visiteur (côté rond-point de Bezannes) est le seul accès pour les véhicules.

Ce portail est :

- Ouvert du lundi au vendredi de 5h30 à 22h30 / fermé le samedi
- **Ouvert le dimanche de 17h à 22h** (pour les retours des internes)

🔔 En dehors de ces horaires, vous pouvez utiliser l'interphone situé au portail pour contacter un agent qui vous ouvrira à distance.

ACCÈS À PIED



Portillon Avenue François Mauriac (côté halle d'athlétisme):

- Ouvert du lundi au vendredi de 5h30 à 22h / fermé le samedi
- Ouvert le dimanche de 17h à 22h en période scolaire (pour les retours des internes)

🚫 Stationnement interdit devant ce portail (condamné dans l'attente de travaux).



Vous venez avec votre vélo ?

Un garage à vélos est à votre disposition.
Ouverture par code numérique.

Les internes 7 jours peuvent entrer et sortir par le **portillon piéton**

"Livraison", situé en face de l'accueil.

Ce portillon reste fermé en permanence mais

est accessible via l'application **My Intratone**.

Les numéros de téléphone des internes concernés seront enregistrés à la rentrée afin de leur permettre d'activer et d'ouvrir le portail via cette application.



